

## Utilisation illégale d'une photo de création

Par **patsoph**, le **05/11/2020** à **10:01**

Bonjour,

Sans nouvelle de votre part, je me permet de revenir vers vous afin de savoir si vous pouviez me renseigner sur ma problématique (exposé lors de mon dernier message).

Je vous en remercie par avance.

Bien cordialement,

Patricia Ferry.

Par **P.M.**, le **05/11/2020** à **10:57**

Bonjour,

Vous multipliez les messages, le précédent étant [celui-ci](#) mais avant il y avait eu [celui-là](#) pour lequel vous aviez eu une réponse que vous pouviez donc compléter en le poursuivant...